

VOTEZ POUR LE NOUVEAU NOM

Chers citoyens,

Il est maintenant temps de prendre part au vote participatif qui permettra de déterminer le nouveau nom de notre municipalité. En sondant la population puis en consultant le comité d'acceptabilité sociale à l'aide des données recueillies, il a été possible d'établir une liste de critères pour orienter la nature du nouveau nom. Nous avons ainsi pu récolter plusieurs centaines de suggestions et remercions d'ailleurs tous ceux qui nous ont fait part de leurs idées.

Le comité d'acceptabilité sociale, en collaboration avec le Conseil municipal, a ainsi analysé les suggestions reçues en fonction des critères établis pour finalement faire ressortir quatre noms que nous vous soumettons maintenant à l'occasion d'un vote participatif. Vous trouverez à l'endos de ce document, la liste des noms soumis ainsi qu'une courte explication pour chacun. Vous pourrez ainsi faire un choix éclairé.

COMMENT ÇA FONCTIONNE?

Il s'agit d'un vote participatif de type préférentiel. Vous aurez donc à classer les noms par ordre de préférence (1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e choix). Le nom final devra obtenir la majorité des voix, soit 50% + 1. Ainsi, si après le premier décompte, aucun nom n'a la majorité, nous passerons à un deuxième tour. Le nom ayant obtenu le moins de premier vote sera alors éliminé et les 2^e préférences de ceux l'ayant choisi seront redistribuées aux autres noms. Nous continuerons ainsi jusqu'à ce qu'un nom obtienne la majorité.

QUI PEUT VOTER?

Tous les citoyens et propriétaires d'Asbestos âgés de 14 ans et plus peuvent voter. Nous vous demandons d'apporter une pièce d'identité et une preuve de résidence qui vous seront demandées avant d'aller voter. Les jeunes âgés de 14 à 17 ans devront être accompagnés d'un de leurs parents et fournir une preuve d'identité.

OÙ ALLER VOTER?

Les citoyens sont invités à venir voter à la salle du Conseil, située au 124, rue Greenshields, du mercredi 14 octobre au dimanche 18 octobre entre 10 h et 20 h. Des plages horaires seront spécialement dédiées aux personnes à mobilité réduite. Veuillez nous téléphoner au 819 879-7171 poste 3250 si vous souhaitez en bénéficier.

MESURES COVID-19

- Masque obligatoire (nous en distribuerons à ceux qui n'en ont pas);
- Les lieux seront aménagés pour respecter la distanciation physique, il se peut que vous ayez à attendre à l'extérieur selon l'achalandage;
- Des mesures de protection sanitaire seront également en place.



Vous devrez vous prononcer sur les quatre noms suivants en les classant par ordre de préférence.

IMPORTANT : Veuillez noter qu'en aucun cas l'ordre de présentation, le choix des mots et la formulation ne représentent un quelconque parti pris de la part du conseil municipal de la Ville d'Asbestos. Ce dernier se positionne de manière neutre par rapport à chacune des propositions.

APALONE

Ce nom fait référence à la tortue-molle à épines (apalone spinifera), une espèce de tortue à carapace molle menacée par la pollution des lacs et des rivières. Cette dernière a déjà été observée dans la région, mais elle est aujourd'hui surtout réduite au Lac Champlain en Montérégie. Cette espèce de tortue vit entre 50 et 60 ans en nature. On peut l'observer lorsqu'elle se réchauffe au soleil. Elle représente l'une des espèces les plus menacées du Québec, mais aussi au Canada et au nord-est des États-Unis. *Source : Greenpace Canada*

JEFFREY

Cette proposition fait référence à William Henry Jeffrey, premier exploitant de la mine d'amiante. Originaire de Québec, il a élu domicile dans le canton de Cleveland au milieu des années 1860. Il fût celui qui développa le potentiel du gisement de la mine à ses débuts et qui érigea les bases de l'activité minière dans notre ville. *Source : Asbestos : Filons d'histoire 1899-1999*

PHÉNIX

Par définition, le « phénix » est un oiseau fabuleux mythique doté d'une impressionnante longévité. Il n'existait jamais qu'un phénix à la fois et il avait la faculté de renaître de ses cendres. Les équipes sportives de l'école de secondaire de l'Escale portent le nom de Phénix. *Source : Universalis*

TROIS-LACS

La désignation Trois-Lacs identifie un secteur de la ville d'Asbestos situé dans la partie nord-est de celle-ci et correspond au territoire de l'ancienne municipalité de Trois-Lacs qui s'est regroupée avec Asbestos, en 1999. Identifiée d'abord sous la dénomination Larochelle lorsqu'elle fut détachée de Tingwick en 1950, cette ancienne municipalité recevra celle de Trois-Lacs en 1961. La dénomination a été tirée de celle d'un plan d'eau majeur du territoire identifié comme Les Trois Lacs. *Source : Commission de toponymie du Québec*

QUESTIONS ET INFORMATION

819 879-7171, poste 3250
communication@ville.asbestos.qc.ca

